



# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

## Séance du 8 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le huit octobre à 19h00, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux en exercice:		33
Date de convocation	:	2/10/2020
Fin du Conseil	:	21h18

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe SUEUR, Maire, Marc ANTAO, 1<sup>er</sup> Adjoint, Sophie MERCHAT, Benjamin CHKROUN, Véronique FERIEN, Grégoire PENAVAIRE, Sylvie NOACHOVITCH, Patrice MANFREDI, Marie-Christine FAUVEAU, Georges JOLY, Adjoints au Maire, Yaël SOUSSAN, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Laurent GUEDJ, Samuel ELONG NDAME, Laurence ROBBE, Eric BASSOT, Gisela BRARD, Pathé SEGNANE, Aurélie MARTINEZ, Roland MANGERET, Mélodie DUQUENOY-DARTIS, Maxime DURIER, Véronique DURK, Clément MOUSSY, Pauline BIDAUD, Albert KALADJIAN, Sandra PHILIPPE, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE, Conseillers municipaux

### ÉTAIENT REPRESENTES :

Dominique RIPOLL - pouvoir à Monsieur le Maire, jusqu'à son arrivée à 19h25 avant toute délibération  
Linda LAVOIX - pouvoir à Laurence ROBBE  
Paul AÏSS - pouvoir à Marc ANTAO

**ABSENTE EXCUSEE :** Sophie MALEY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Benjamin CHKROUN

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2020 est adopté à **L'UNANIMITE**

## **Décisions du Maire**

Par la délibération n°2020-01-06 du 25 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

<b>ACTION CULTURELLE</b>			
<b>ASSOCIATIONS</b>			
<b>2020-158</b>	25/06/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Enghien Bridge Club» pour la mise à disposition du 1er étage de la salle du 55, rue Daniel Casanova 95210 Saint-Gratien	gratuit
<b>2020-159</b>	25/06/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sport Détente» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-186</b>	28/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club Philatélique d'Enghien-Montmorency et environs» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-187</b>	28/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Equinoxe» pour la mise à disposition de deux salles au rez de chaussée et au 1er étage de la Villa Grébil, 81 bis avenue de Ceinture – 95880 Enghien les Bains	gratuit
<b>2020-188</b>	29/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Valh et Rires» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-189</b>	29/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club de la Retraite Sportive» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-190</b>	29/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sésame» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-192</b>	30/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Alcooliques Anonymes» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
<b>2020-193</b>	30/07/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Esand» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>2020-229</b>	03/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «APPLE» Association de Pêche et de Pisciculture des Lacs d'Enghien les Bains pour la mise à disposition de l'entrée et de la totalité du sous-sol à l'exception du local d'eau et du local chaufferie et, utilisation de leur chalet en bois de 6 m <sup>2</sup> , dans la cour de la Villa Grébil, 81 bis avenue de Ceinture – 95880 Enghien les Bains	gratuit



<b>2020-230</b>	03/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sophia Amitiés Franco-Helléniques» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
<b>2020-231</b>	03/09/2020	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Haytas» pour la mise à disposition de la salle Belhomme	gratuit
<b>CDA</b>			
<b>2020-162</b>	30/06/2020	Remboursements des publics suite à la fermeture du Centre des arts à compter du 16 mars 2020 et à l'annulation des événements prévus sur la fin de saison 2019-2020 : Dhafer Youssef, Acqua Alta, Screenagers, un atelier.	1 223 €
<b>2020-163</b>	02/07/2020	Avenant n°3 à la convention de mise à disposition de moyens signée le 02 novembre 2017 entre la ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la société DIAMBARS pour une prolongation de 1 mois, jusqu'au 31 juillet 2020, dans le cadre du NumericLab.	250 €
<b>2020-165</b>	06/07/2020	Convention de résidence artistique entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association J'y pense souvent (...) pour la mise en œuvre du projet « No reality now ».	/
<b>2020-169</b>	08/07/2020	Contrat de cession à titre non exclusif entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et Logical Pictures SAS pour la cession des droits de l'extrait de la conférence « Etude de cas : Blood Machines » du PIDS 2020	gratuit
<b>2020-170</b>	08/07/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Maxime Rovère, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage «L'Ecole de la Vie» le Mercredi 30 Septembre 2020 à partir de 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	taxi aller/retour (Paris<>ELB) pris en charge
<b>2020-172</b>	16/07/2020	Contrat d'échange entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Orchestre National d'Ile de France pour deux concerts en formation de chambre à destination des personnes âgées le mercredi 8 juillet 2020	/
<b>2020-173</b>	16/07/2020	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Orchestre National d'Ile de France pour un concert place Schumann le samedi 27 juin 2020	158,25 €
<b>2020-178</b>	23/07/2020	Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et Nicky Assmann pour l'exposition « La nature reconfigurée » du 07 octobre au 20 décembre 2020, dans le cadre de la programmation de saison 2020-2021 du Cda	9 350,00 €

<b>2020-179</b>	24/07/2020	Remboursements des publics suite à la fermeture du Centre des arts à compter du 16 mars 2020 et à l'annulation des événements prévus sur la fin de saison 2019-2020 : Dhafer Youssef, Acqua Alta, Keren Ann et le ciné-concert	222,00 €
<b>2020-184</b>	27/07/2020	Contrat de cession entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts, et Jan Robert Leegte pour l'exposition « La nature reconfigurée » du 07 octobre au 20 décembre 2020, dans le cadre de la programmation de saison 2020-2021 du Cda	7 390,00 €
<b>2020-202</b>	17/08/2020	Convention de partenariat avec l'association "Cultures du cœur Val d'oise	gratuit
<b>2020-206</b>	21/08/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Pierre-Edouard PEILLON, pour l'animation de la conférence/dédicace de : Monsieur Maxime Rovère, autour du thème de son dernier ouvrage « L'Ecole de la vie », le 30 septembre 2020 et de Monsieur Bertrand Périer, autour du thème de son dernier ouvrage « Sur le bout de la langue : le plaisir du mot juste », le 19 novembre 2020. Les prestations se dérouleront à partir de 19h00, dans l'Auditorium du Centre des Arts.	600,00€ TTC
<b>2020-208</b>	24/08//2020	Remboursements des publics suite à la fermeture du Centre des arts à compter du 16 mars 2020 et à l'annulation des événements prévus sur la fin de saison 2019-2020 : Dhafer Youssef, Acqua Alta, Keren Ann et le ciné-concert	228 €
<b>2020-222</b>	31/08/2020	Autorisation d'incorporation d'une Masterclass dans une œuvre multimedia pour la réalisation du MOOC intitulé « les effets spéciaux »	/
<b>2020-223</b>	01/09/2020	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Le Cercle Universitaire et ses ateliers d'écriture, pour la mise à disposition de salle (salle d'étude) les mardis 22 septembre, 06 octobre, 3 novembre et 1er décembre 2020 de 18h à 20h30	gratuit
<b>2020-241</b>	09/09/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Philippe Meirieu, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage «Ce que l'Ecole peut encore pour la Démocratie», le Lundi 12 octobre 2020 à partir de 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	/
<b>2020-242</b>	09/09/2020	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Bertrand Périer, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour de son dernier ouvrage « Sur le bout de la langue : le plaisir du mot juste », le Lundi 12 octobre 2020 à partir de 19h dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand	/



<b>2020-248</b>	11/09/2020	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Bruno MAGRET pour l'organisation d'« ateliers-philo » en direction du jeune public (10h30/12h30) et du public adolescent (15h00/16h30), les 16 janvier, 13 février, 13 mars, 17 avril, 15 mai, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2021, et de « cafés philo » en direction du public adulte (15h00/17h00) les 23 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 22 mai, 30 octobre, 27 novembre et 18 décembre 2021, dans le cadre des animations de la médiathèque	4400€/an
<b>2020-249</b>	14/09/2020	Signature d'une Charte d'engagements réciproques entre la Commune d'Enghien-les-Bains, la Région Ile-de-France, Ile-de-France Mobilités et le Comité Régional du Tourisme pour le déploiement d'une nouvelle offre « Passe navigo culture ».	gratuit
<b>ACTION EDUCATIVE</b>			
<b>2020-157</b>	25/06/2020	Convention avec la société « France Gonflable – Ariane Even' » dans le cadre du programme d'activités d'Oxyjeunes des vacances d'été de juillet et août 2020	3126,65 € TTC
<b>2020-160</b>	30/06/2020	Contrat de prestation avec la société PLANETEMOMES pour une représentation « Le Trésor de CALICOJACK », le Jeudi 16 Juillet 2020.	300 €
<b>2020-171</b>	15/07/2020	Convention avec l'association Fun English & Mandarin dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires de la pause méridienne	4 050 €
<b>2020-174</b>	16/07/2020	Convention avec l'Union des Commerçants concernant le projet « Lauréats 2020 »	montant maxi 6 000€
<b>2020-201</b>	13/08/2020	Convention de partenariat avec l'association "Cœurs sans frontières"- action solidaire pour le Liban	
<b>2020-203</b>	18/08/2020	Convention avec la PEEP de mise à disposition de locaux pour dispenser des cours d'anglais	gratuit
<b>2020-205</b>	20/08/2020	Convention avec l'Association AAPE - jeu d'échecs	gratuit
<b>2020-207</b>	24/08/2020	Spectacle pour les ALSH avec la Compagnie du Manège	
<b>2020-209</b>	25/08/2020	Mise à disposition de locaux pour l'association Fun English et Mandarin	gratuit
<b>2020-214</b>	25/08/2020	Projet "Quelles solutions pour la Jeunesse?" - Convention de partenariat avec l'association Solidarité Jeunesse	gratuit
<b>2020-215</b>	25/08/2020	Projet "Quelles solutions pour la Jeunesse?" - Convention de partenariat avec le CIO d'ERMONT	gratuit
<b>2020-216</b>	25/08/2020	Mise à disposition du Gymnase La Coussaye au profit du Club de la retraite sportive	gratuit

<b>2020-217</b>	25/08/2020	Mise à disposition du Dojo au profit du Club de la retraite sportive	gratuit
<b>2020-218</b>	25/08/2020	Mise à disposition du Gymnase Maurice et Jean BOUCHER au profit de l'association ENGHIEEN SPORTS	gratuit
<b>2020-219</b>	25/08/2020	Mise à disposition du Gymnase La Coussaye au profit du Collège- Lycée ND-Providence	12,50 €/h
<b>2020-220</b>	27/08/2020	Mise à disposition du DOJO au profit de l'association de TAI CHI CHUAN	gratuit
<b>2020-221</b>	27/08/2020	Convention "ND Providence-Engchien Sports et Ville d'Engchien" de mise à disposition du gymnase Maurice et Jean BOUCHER	12,50 €/h
<b>2020-224</b>	02/09/2020	Mise à disposition gymnase La Coussaye pour le Club de Tennis de Table d'Engchien	gratuit
<b>2020-225</b>	02/09/2020	Mise à disposition du DOJO au profit de l'association KSD	gratuit
<b>2020-226</b>	02/09/2020	Mise à disposition de la salle de musculation au profit de la Société Athlétique d'Engchien	gratuit
<b>2020-227</b>	02/09/2020	Mise à disposition gymnase La Coussaye au profit de l'association BIENHETRE	gratuit
<b>2020-228</b>	02/09/2020	Mise à disposition gymnase La Coussaye au profit du CCFV	gratuit
<b>2020-233</b>	04/09/2020	Mise à disposition du gymnase de la Coussaye pour le collège Pompidou, Convention tripartite : Collège Pompidou - le Département - la Ville	12,50 € de l'heure
<b>2020-235</b>	08/09/2020	Spectacle de Noël "Compagnie COCONUT"	580 € TTC
<b>2020-238</b>	08/09/2020	Convention de type A : mise à disposition d'éducateurs ds le cadre du sport scolaire	gratuit
<b>2020-240</b>	09/09/2020	Association Dialogue et Liberté des Sourds en Val d 'Oise - Activité périscolaire Ormesson	3 500 TTC
<b>2020-244</b>	10/09/2020	Contrat de prestation de « La Ferme de Tiligolo » pour une représentation le samedi 17 octobre 2020	1 436,32 €
<b>2020-245</b>	10/09/2020	Convention entre la commune d'Engchien-les-Bains et l'Association «JU JITSU CLUB D'ENGHIEN » pour la mise à disposition du DOJO	
<b>2020-246</b>	11/09/2020	Convention avec LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT du Val D'Oise dans le cadre des activités des ALSH durant les activités périscolaires - Lire et faire lire -	1 000,00 €
<b>2020-250</b>	15/09/2020	Mise à disposition du Gymnase La Coussaye au profit du Football Club	gratuit
<b>2020-251</b>	15/09/2020	Mise à disposition du Gymnase La Coussaye au profit de l'USDEM Central	gratuit



<b>2020-252</b>	17/09/2020	Mise à disposition du DOJO au profit du "CS Fight" d'Enghien les Bains	gratuit
<b>DEVELOPPEMENT DURABLE/NOUVELLES SOLIDARITES</b>			
<b>2020-156</b>	24/06/2020	Avenant au contrat de ramassage des déchets avec la société CEDRE	772,80 € TTC
<b>2020-194</b>	31/07/2020	Dispositif "Colos apprenantes"	13 178,00 €
<b>2020-237</b>	08/09/2020	Compagnie "Atelier de la Voûte"	844 € TTC
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>			
<b>2020-211</b>	25/08/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque Citroën, modèle Jumpy, immatriculé FR-632-LM	/
<b>2020-212</b>	25/08/2020	Contrat de partenariat entre la commune d'Enghien-les-Bains et PSA Automobiles SA / roulage. Véhicule de marque DS, modèle DS 3 Crossback, immatriculé FP-172-DJ	/
<b>FINANCIER</b>			
<b>2020-155</b>	24/06/2020	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et Mme Elodie PEAN pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°22 situé Avenue de Ceinture – Berge Ouest	gratuit
<b>2020-181</b>	24/07/2020	Contrat de ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne	1 500 000,00 €
<b>2020-200</b>	10/08/2020	Droits navigation Monsieur E. LACOURTE	gratuit
<b>2020-243</b>	09/09/2020	Conventions entre la commune d'Enghien-les-Bains et Mme Lauren ALVAREZ-DEBOST pour l'autorisation de naviguer sur le lac d'Enghien-les-Bains et la mise à disposition d'un emplacement N°26 situé 81 Avenue de Ceinture – Berge Ouest	
<b>JURIDIQUE</b>			
<b>2020-164</b>	03/07/2020	conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur un appartement situé au 1er étage de l'immeuble sis 32 rue du Général de Gaulle, au profit de Madame Sarah DE SOUSA.	570 €
<b>2020-175</b>	16/07/2020	Mise à disposition de la marque RADIO ENGHIEEN	gratuit
<b>2020-182</b>	24/07/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant une place de stationnement portant le numéro 6, sise 30 rue de mora, dont la parcelle est cadastrée section AC numéro 128 à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de Monsieur Michel GUAY	110,00 €

<b>2020-183</b>	24/07/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant une place de stationnement portant le numéro 5, sise 30 rue de mora, dont la parcelle est cadastrée section AC numéro 128 à ENGHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de Monsieur EDOUARD BOGOS	110,00 €
<b>2020-185</b>	27/07/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement situé au 4ème étage sis 32 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de d'un agent de la Ville	372,00 €
<b>2020-195</b>	03/08/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement situé 1 rue Blanche, au profit d'un agent de la Ville	210,00 €
<b>2020-196</b>	03/08/2020	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement situé 32 rue du Général de Gaulle, au profit d'un agent de la Ville	453,00 €
<b>2020-199</b>	05/08/2020	Avenant à la COP de Mme BELKOUT renommée Mme LEKADIR	370,00 €
<b>MARCHES PUBLICS</b>			
<b>2020-161</b>	30/06/2020	Signature de l'avenant n°2 pour les lots 6 et 10 de l'accord-cadre n° 95 210 89 ST 15-048 relatif aux travaux d'entretien, de dépannage, de grosses réparations, de réhabilitation et de modernisation des bâtiments communaux	
<b>2020-166</b>	07/07/2020	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 20-014 ayant pour objet la location et la maintenance d'un copieur multifonctions de type haut volume pour la commune d'Enghien-les-Bains	40 000 €
<b>2020-168</b>	08/07/2020	Signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre n° 95 210 89 ST 18-060 portant que les services de fabrication et de livraison de repas en liaison froide pour la restauration des écoles et accueils de loisirs maternels et élémentaires de la commune d'Enghien les Bains	/
<b>2020-176</b>	20/07/2020	Conception organisation communication supervision de l'évènement PIDS, 2 lots : lot 1 communication, vidéo print & web 19985,00 EU HT. Lot 2 supervision de l'évènement 35300,00 EU HT	19 985,00 EU HT 35 300,00 EU HT
<b>2020-180</b>	24/07/2020	Signature des deux lots de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19-037 portant sur les prestations d'entretien, de réparation, de fourniture, et d'installation d'équipements de commande et de contrôle implantés sur la voirie communale, ainsi que des portes et portails automatiques des bâtiments communaux	101 000 € HT
<b>2020-191</b>	29/07/2020	Signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre n° 95 210 89 ST 18-012 relatif aux prestations de maintenance des installations et équipement thermaux	39 528,18 €
<b>2020-197</b>	04/08/2020	Marche ST 20-024 : mission AMO pour l'exploitation et la maintenance des Thermes	22 000,00 €



<b>2020-198</b>	04/08/2020	Avenant n°2 aux lots 3 et 5 du Marché ST 17-021 prolonge durée marché initial et modifie les montants	
<b>2020-204</b>	20/08/2020	Marché 2020-022 Spectacle Noël "Son et Lumière" Façades Ville	HDV 56 400 €HT Eglise 31 000 €HT
<b>POLICE MUNICIPALE</b>			
<b>2020-152</b>	23/06/2020	Mise à disposition d'un chien de défense	800 €
<b>2020-153</b>	23/06/2020	Formation continue des chiens des équipes cynotechniques de la ville	210 €
<b>2020-154</b>	23/06/2020	soins et vaccinations des chiens des équipes cynotechniques de la ville	2 000 €
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
<b>2020-213</b>	25/08/2020	Convention pour la fourniture d'eau avec la société PRODEMO, 5 rue Blanche	
<b>URBANISME</b>			
<b>2020-234</b>	07/09/2020	Exercice du droit de préemption défini aux articles L. 214-1 et suivants du code de l'urbanisme sur la cession d'un bail commercial exercé dans un local commercial sis 35 rue du Général de Gaulle/3 rue Robert Schumann à ENGHIEEN-LES-BAINS, projetée entre la SAS FRICDYLS, le titulaire du bail et la SAS HYAM, l'acquéreur	49 000,00 €
<b>2020-236</b>	08/09/2020	Préemption bail commercial 18 rue de Mora	30 000,00 €
<b>2020-239</b>	08/09/2020	Déconsignation de la somme de 7650 EU auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation affaire Dusailant	7 650,00 €

## **I- ADMINISTRATION GENERALE**

### **1. Mise à jour du tableau des effectifs**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),*

#### **DECIDE :**

##### **De créer :**

-1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

##### **De supprimer :**

- 1 poste d'attaché à temps complet
- 4 postes de rédacteurs à temps complet
- 5 postes d'adjoints administratifs à temps complet
- 2 postes d'ingénieurs à temps complet
- 1 poste de technicien à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 6 postes d'assistantes maternelles

- 1 poste d'animateur à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 poste de chef de service de police municipale à temps complet

## **2. Modifications des conditions d'octroi de la prime liée à l'entretien professionnel**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** de modifier les conditions d'octroi de de la prime (ou CIA) liée à l'entretien professionnel :

### **ARTICLE 1:** Modalité de versement

La prime ou CIA liée à l'entretien professionnel est versée en une seule fois, sur la paye du mois de novembre, non reconductible d'une année sur l'autre.

### **ARTICLE 2 :** Définition des critères

Cette prime tiendra compte des éléments suivants appréciés dans le cadre de la procédure d'évaluation professionnelle :

- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles, le sens du service public
- La capacité d'encadrement

Un montant maximum annuel de 1000 euros brut est octroyé par agent.

Ce montant est réparti selon le barème ci-dessous :

	Encadrants (Evalués sur 20 critères) Montant par critère	Non encadrants (Evalués sur 12 critères) Montant par critère	Total
Insuffisant	15 euros	25 euros	300 euros
Conforme aux attentes	40.20 euros	67 euros	804 euros
Maîtrise	50 euros	83.30 euros	1000 euros

### **ARTICLE 3 :** Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de la prime restent inchangés et doivent toujours avoir cumulés 6 mois de présence à la date du 15 octobre de l'année N, toutefois en fonction de la date de sortie de l'agent dans la collectivité, l'agent devra encore être présent au moment de la campagne des entretiens professionnels afin d'être évalué par son N+1 pour percevoir la prime.

Le montant de la prime sera proratisé en fonction :

- de la quotité de travail (agents à temps partiel ou à temps non complet)

### **ARTICLE 4 :** Sort de la prime en cas d'absence maladie

La période de référence des absences pour maladie venant impacter le montant de la prime s'étend habituellement du 15 octobre de l'année N-1 au 14 octobre de l'année N.

Il est proposé pour l'année 2020 de ne pas tenir compte des arrêts maladie, tous motifs confondus, intervenus durant la période liée à la crise sanitaire, soit du 16 mars au 10 juillet 2020 inclus (date de fin de la crise sanitaire connue à ce jour).

Les arrêts maladie qui impacteront le montant de la prime sont ceux qui ont eu lieu entre le 15 octobre 2019 et le 15 mars 2020, puis après la date de fin de la crise sanitaire (10 juillet 2020 à ce jour) jusqu'au 14 octobre 2020 inclus.



Pour rappel, les absences retenues sont celles liées à la maladie ordinaire, les congés longue maladie, grave maladie et longue durée, les accidents de travail, les accidents de trajet, maladie professionnelle, hospitalisation.

Le nombre de jours d'absence comptabilisés sont ceux indiqués sur le justificatif médical.

- De 1 à 12 jours d'absences : le montant restera inchangé
- A partir du 13ème jour d'absence, le montant sera diminué de 5 euros par jour d'absence selon la règle du trentième indivisible.

Ne rentreront pas en compte dans le calcul : les congés maternité et paternité, d'adoption, enfant malades et autorisations spéciales d'absences liées aux événements familiaux (mariage/PACS, décès, maladie très grave, naissance ou adoption, garde d'enfant malade).

**ARTICLE 5** : Sort de la prime en cas d'autorisation d'absence liée au COVID-19

Les périodes d'absence liées au COVID-19 (Autorisation Spéciale d'Absence, Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfants, agents confinés parce que considérés à risque ou vivant sous le même toit qu'une personne vulnérable) doivent être exclues de la période de travail effectif (qu'il soit sur site ou en télétravail).

Ces périodes d'absence liées au COVID-19 sont celles intervenues entre le 16 mars et le 10 juillet 2020.

Une franchise de 10 jours ouvrés, au bénéfice de l'agent, est toutefois appliquée.

La période ainsi identifiée impactera le montant maximum de la prime.

**ARTICLE 6** : le montant de la prime ne peut faire l'objet de contestation.

**DECIDE** : d'adopter les modifications des modalités d'attribution de la prime liée à l'entretien professionnel ou Complément Indemnitaire Annuel à compter de la prochaine campagne.

Les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir ces dépenses sont inscrits au budget, aux chapitres concernés.

### **3. Aides de l'Etat COVID-19**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Anne-Estelle LHOTE),*

**DECIDE** : de soumettre aux services de la Préfecture et de la Direction Départementale des Finances Publiques l'état des recettes concernées par l'article 21 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020.

**PREND ACTE** : que la compensation se fera sous forme de dotation, qu'un acompte sera versé en 2020 et que le solde sera versé ou reversé (selon le décompte définitif) en 2021.

**PRECISE** : que le récapitulatif des recettes compensées sera fourni en annexe de la présente délibération.

### **4. Décision modificative n°1 au budget ville 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (2 abstentions : Sandra PHILIPPE, Anne-Estelle LHOTE),*

**DECIDE** : de prendre une décision modificative n°1 au budget ville pour l'exercice 2020.

**PREND ACTE** : que la décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes et ce, pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Fonctionnement : - **1 174 618.00 €**  
Investissement : - **500 000.00 €**

**PRECISE** : que la présente décision modificative vaut modification immédiate au budget 2020 et sera annexée à la présente délibération.

#### **5. Subvention exceptionnelle en faveur de la reconstruction de la ville de Beyrouth**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE*

**DÉCIDE** : d'octroyer une subvention exceptionnelle de 15 000.00 € à l'ONG Acted et correspondant au volet social pour la reconstruction de logements pour les ménages vulnérables,

**DIT** : que les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget, chapitre et article concernés : chapitre 67, article 6745.

#### **6. Opposition communale à la taxe de séjour intercommunale**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),*

**DECIDE** :

1. **DE S'OPPOSER** à l'instauration de la taxe de séjour intercommunale sur le territoire de la Commune par la Communauté d'Agglomération de PLAINE VALLEE.
2. **DE CONFIRMER** l'exclusion de la commune du périmètre d'application de la taxe de séjour intercommunale.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatifs à l'exécution de la présente délibération.
4. **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services Préfectoraux ainsi qu'à la Direction Générale des Finances Publiques et d'accomplir toutes démarches et formalités requises.

#### **7. Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Eté culturel Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, au titre de l'appel à projet « été culturel », à hauteur de 2 500€.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **8. Subvention Direction Régionale des Affaires Culturelles Scène conventionnée Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*



**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, à hauteur de 50 000€.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **9. Subvention ambassade du Royaume des Pays Bas Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de l'ambassade du Royaume des Pays Bas, à hauteur de 9 000€.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **10. Subvention Fondation Mondrian Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la fondation Mondrian des Pays Bas, à hauteur de 7 505€.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **11. Subvention Centre national du cinéma Paris Image Digital Summit 2020 Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès du Centre National du Cinéma (CNC), à hauteur de 14 000€.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **12. Subvention Fondation Orange Centre des arts**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),*

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de Fondation Orange, à hauteur de 10 000 €.

**DIT :** que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

#### **13. Modification et création de tarifs billetterie 20-21 Centre des arts**

*Le conseil municipal,*

**Considérant** les tarifs ci-dessous :

- **PLEIN LES MIRETTES, NOUVELLE FORMULE**

**Modification :** Animation du hall en accès libre,

**Prix du spectacle**

6€ tarif plein

4€ tarif réduit<sup>1</sup>

**Prix pour 3 spectacles :**

12€ tarif plein (2 payant + 1 offert)

8€ tarif réduit<sup>1</sup> (2 payant + 1 offert)

<sup>1</sup> tarif réduit : enghiennois, -27 ans, demandeur d'emploi, +60 ans (sur présentation d'un justificatif), groupe (>10 personnes), personne en situation de handicap (carte AAH) avec 1 accompagnateur.

- **POUR LE SPECTACLE VIVANT :**

Application d'un tarif à 8€ pour les élèves scolarisés en individuel :

- Afin de favoriser la pratique culturelle des élèves hors temps scolaires

- **Festival Paris Image Digital Summit (PIDS)**

Ajout d'un Tarif partenaire/accompagnateur de personne accréditée (presse, speaker, réalisateur etc.) à 31€

- Tarifs réduits spectacle à 16€ et ciné 4€ accessibles aux porteurs du Pass Navigo Culture (Région IDF)

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Sandra PHILIPPE),**

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**14. Demande de subvention d'aide à la structuration pédagogique Conseil départemental du Val d'Oise - Ecole de Musique et de Danse**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour l'école de Musique et de Danse.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**15. Demande de subvention appel à projet 2020 Conseil départemental du Val d'Oise Médiathèque**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil départemental du Val d'Oise le dossier de demande de subvention pour la médiathèque George Sand.

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**16. Approbation d'un tarif de 3000€ pour l'exploitation du point restauration du village de Noël**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (trois abstentions : Sandra PHILIPPE, Dominique CHARLET, Anne-Estelle LHOTE)**

**DECIDE**: d'autoriser l'exploitation du restaurant pour la rétribution de 3000€ sur la période d'exploitation

**17. Approbation d'un tarif de 4 € pour le droit d'accès à la patinoire installée au village de Noël du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**DECIDE**: d'autoriser le tarif de 4€ pour accéder à la patinoire.



**18. Adhésion 2021 au groupement des Directeurs Sportifs du Val d'Oise (GDS 95)**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'adhérer à ce réseau pour l'année 2021

**DIT** : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 40-6281.

**19. Demande de subvention « colos apprenantes » à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 95**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,*

**DECIDE** : d'adresser une demande de subvention à la DDCS dans le cadre de l'appel à projet « colos apprenantes »

**SOLLICITE** : auprès de la DDCS la subvention la plus élevée possible

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir

**DIT** : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

**20. Mise à jour de la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Sandra PHILIPPE),*

**DIT** : que la délibération n° 2015-14-15 du 29 juin 2015, fixant la liste des emplois ouvrant droit à l'attribution d'un logement de fonction sur la commune d'Enghien-les-Bains est abrogée,

**FIXE** comme suit le tableau des emplois de la collectivité, auxquels est attribué un logement pour nécessité absolue de service:

**Nécessité absolue de service**

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES (3 logements)**

N°	EMPLOIS	ADRESSES ET CONSISTANCE DES LOGEMENTS
1	Gardien du Centre Administratif	22bis rue de Malleville ----- Pavillon type F3 - 71,40 m <sup>2</sup> Rdc: hall, cuisine, séjour, WC, 1er étage: 2 chambres, salle de bain, WC, cave ----- Spécificités liées à l'octroi du logement :  -Surveillance des bâtiments se rattachant au logement -Sécurisation des bâtiments se rattachant au logement

2	Gardien du cimetière Nord	<p>30 rue Louis Delamarre -----</p> <p>Pavillon type F5 – 90,70 m<sup>2</sup>  Rdc : loge, cuisine, séjour, WC –  1<sup>er</sup> étage : 2 chambres, salle de bain  2<sup>ème</sup> étage : 2 chambres, un débarras.  une cave et jardin privatif -----</p> <p>Spécificités liées à l’octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>
3	Gardien du cimetière Sud	<p>25 rue de la Coussaye -----</p> <p>Pavillon type F3 – 73,50 m<sup>2</sup>  1<sup>er</sup> étage : cuisine, séjour, 2 chambres, salle de bain, palier.  sous-sol: cave  (Rdc : loge et WC) -----</p> <p>Spécificités liées à l’octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>

### SECTEUR CULTUREL (3 logements)

N°	EMPLOIS	ADRESSES ET CONSISTANCE DES LOGEMENTS
4	Gardien du Centre des Arts	<p>28 avenue de Ceinture -----</p> <p>Type F4 – 95,30 m<sup>2</sup>  Entrée, dégagement, cuisine, salle de bain, WC, salon/salle à manger, 2 chambres -----</p> <p>Spécificités liées à l’octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>
5	Gardiens de la salle des Fêtes	<p>18 avenue de Ceinture/1<sup>er</sup> gauche -----</p> <p>Type F4 – 98,70 m<sup>2</sup> situé au 1<sup>er</sup> étage : cuisine, séjour, 2 chambres, 1 débarras, salle de bain, WC, jardinet  Spécificités liées à l’octroi du logement :</p>



		-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement -Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement -Entretien du bâtiment se rattachant au logement -----
6		18 avenue de Ceinture/1 <sup>er</sup> droite ----- Appartement Type F4, 72m <sup>2</sup> un salon, trois chambres, une cuisine équipée, une salle de bains avec douche, w.c. ----- Spécificités liées à l'octroi du logement :  -Surveillance du bâtiment se rattachant au logement -Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement -Entretien du bâtiment se rattachant au logement

### SECTEUR SCOLAIRE (2 logements)

N°	EMPLOIS	ADRESSES ET CONSISTANCE DES LOGEMENTS
7	Gardien du Groupe Scolaire Ormesson	11 Boulevard d'Ormesson ----- Type F6 – 118,60 m <sup>2</sup> Rdc : entrée, pièce, cuisine, salle à manger 1er étage : salle de bain, WC, 3 chambres 2ème étage : salle de bain, WC, chambre, grenier ----- Spécificités liées à l'octroi du logement :  -Surveillance du bâtiment se rattachant au logement -Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement -Entretien du bâtiment se rattachant au logement
8	Gardien de l'école des Cygnes	19 avenue Carlier ----- Appartement type F1, 34,90m <sup>2</sup> Salon avec coin cuisine, salle de bains, w-c. ----- Spécificités liées à l'octroi du logement :  -Surveillance du bâtiment se rattachant au logement -Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement -Entretien du bâtiment se rattachant au logement

### SECTEUR SPORTIF (3 logements)

N°	EMPLOIS	ADRESSES ET CONSISTANCE DES LOGEMENTS
9	Gardien du Gymnase de la Coussaye	53 rue de la Coussaye ----- Pavillon Type F4 – 84,35 m <sup>2</sup> Loge, cuisine, salle de séjour, 2 chambres, salle de bain, WC, garage et jardin privatif ----- Spécificités liées à l'octroi du logement :

		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>
10	Gardien de l'Ile aux Cygnes	<p>22bis Boulevard du Lac -----</p> <p>Type F4 – 89,40 m<sup>2</sup>  Entrée, couloir, dégagement, cuisine, salon, 3 chambres, salle de bain, WC, terrasse  -----</p> <p>Spécificités liées à l'octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>
11	Gardien Villa du Lac Et gardien remplaçant de l'Ile aux Cygnes	<p>45ter avenue de Ceinture -----</p> <p>Pavillon F4 – 120,40 m<sup>2</sup>  Rdc : Salon/salle à manger, cuisine, salle de bain, WC, local technique  1<sup>er</sup> étage: 3 chambres, salle de douche, WC, jouissance du parking  -----</p> <p>Spécificités liées à l'octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>

#### SECTEUR TECHNIQUE (1 logement)

N°	EMPLOIS	ADRESSES ET CONSISTANCE DES LOGEMENTS
12	Gardien des serres municipales	<p>2 allée Verte/23 rue de la Coussaye -----</p> <p>Pavillon F4 – 93,50 m<sup>2</sup>  Logement situé au 1<sup>er</sup> étage :  Salle de bain, salle de douche, WC, 3 chambres  Sous-sol : cave  (rdc : entrée, cuisine, office, séjour)  -----</p> <p>Spécificités liées à l'octroi du logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Surveillance du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Sécurisation du bâtiment se rattachant au logement</li> <li>-Entretien du bâtiment se rattachant au logement</li> </ul>

**RAPPELLE** que les réparations et les charges locatives afférentes au logement, ainsi que tous les impôts et taxes liés à l'occupation des locaux sont à la charge de l'agent



**21. Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Enghien-les-Bains.**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une abstention : Sandra PHILIPPE - deux oppositions : Dominique CHARLET et Anne – Estelle LHOTE),**

**DECIDE :**

**Article 1 :** D'approuver le dossier de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Enghien-les-Bains tel que se trouve joint à la présente délibération.

**Article 2 :** De procéder à l'affichage de la présente délibération en mairie d'Enghien-les-Bains, sise 57 rue du Général de Gaulle 95880 Enghien-les-Bains durant un mois, à sa publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 1121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'insertion d'une mention de l'affichage en mairie en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département

**Article 3 :** Précise que :

- la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'un affichage en mairie durant un mois,
- la présente délibération devient exécutoire à compter de sa publication et de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.
- que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise, DDT SUADD - Pôle Etudes et aménagement durable,
- la présente délibération et le dossier de Plan Local d'Urbanisme modifié seront tenus à la disposition du public en mairie d'Enghien-les-Bains, aux jours et horaires habituels d'ouverture des bureaux.
- Le GEO PORTAIL de l'urbanisme sera mis à jour.

**22. Appel à projets pour l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020**

*Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,*

**Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE,**

**ADOpte** : les projets et les modalités de financement susceptibles d'être éligibles à la dotation de soutien à l'investissement public local, à savoir la réfection des berges de l'île aux Cygnes et la réalisation d'un audit énergétique sur 9 bâtiments communaux.

**SOLLICITE** : le concours financier de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 80 % du montant des opérations HT.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant.

**STIPULE** : que le document relatif au plan de financement prévisionnel des opérations soumises à la demande de soutien à l'investissement local est présenté en annexe de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire  
1<sup>er</sup> Vice-président  
du Conseil départemental du Val d'Oise**

  
**Philippe SUEUR** ✽